

ATTESTATION RESPECT DU PLAN DE PREVENTNION DES RISQUES SECHERESSE
--

Je soussigné, Monsieur , Madame,..... atteste :

Avoir pris connaissance des obligations inscrites à l'article R.431-16 du code de l'urbanisme relative à

Avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral approuvé le 22 décembre 2008 relatif au Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N.) consécutifs au phénomène de retrait et gonflement des sols argileux de la commune de Gardouch.

Par conséquent, faute de réaliser une étude géotechnique, je m'engage par la présente à ce que le projet de construction faisant l'objet du dépôt de permis de construire ci-joint prenne en considération dans sa conception et sa réalisation le forfait de mesures applicable aux constructions individuelles, tel que défini au II.2 du règlement de l'arrêté préfectoral mentionné ci-dessus.

Toute fausse déclaration m'expose à une annulation de la décision ainsi qu'à des sanctions pénales.

Fait à, le

Signature

Nota : Le pétitionnaire n'est pas tenu de fournir l'étude géotechnique, mais une attestation doit être établie par un architecte ou un expert agréé, garantissant sa réalisation et la prise en compte dans le projet.

Je soussigné, Monsieur....., Madame, **architecte agréé (ou expertagréé)**, atteste :

Avoir réalisé une étude géotechnique telle que définie au II.1 du règlement de l'arrêté préfectoral du Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N.) consécutifs au phénomène de retrait et gonflement des sols argileux de la commune de Gardouch.,

Que le projet de construction faisant l'objet de la demande d'autorisation à construire déposée par M....., Mme prend en compte les conditions de cette étude au stade de la conception.

Toute fausse déclaration m'expose à une annulation de la décision ainsi qu'à des sanctions pénales.

Fait à, le

Signature